



MON MASTER

s'informer

candidater

se décider

monmaster.gouv.fr

monmaster.gouv.fr

L'adresse unique pour intégrer un master

→ À partir du **3 février 2025**, le site monmaster.gouv.fr réunira toutes les informations sur les diplômes nationaux de master



1. S'informer

Janvier

1

3 février 2025

Publication des formations
ouvrant en septembre 2025

Février

2

25 février > 24 mars

Phase de candidature

Mars

3

31 mars > 1^{er} juin

Phase d'examen des candidatures
classiques

Pour les candidatures **en alternance**, les réponses seront
communiquées le 2 mai

Avril

Mai

4

2 juin > 16 juin

Phase principale d'admission

Les propositions d'admission pour les formations **en alternance**
seront disponibles le 13 juin

Juin

Juillet

5

17 juin > 17 juillet

Phase complémentaire

17 juin > 23 juin

Dépôt de nouvelles candidatures et classement
de toutes les candidatures par ordre de préférence

24 juin > 7 juillet

Examen des nouvelles candidatures

8 juillet > 17 juillet

Admission

18 juillet > 31 août

Gestion des désistements

Août

Sept.

Qui peut candidater sur la plateforme *Mon Master* ?

Types de diplômes requis

Tous les étudiants en licence,
titulaires d'une licence
ou d'un autre diplôme de
niveau Bac+3

Critères de résidence

Tous les étudiants résidant en France
ou dans l'espace économique
européen, même de nationalité
étrangère

Critères de nationalité

Tous les candidats de nationalité
étrangère dont le pays de
résidence n'est pas couvert par
Études en France

Comment s'informer ?

- Trouver tous les diplômes nationaux de master (DNM)
- Filtrer par mention de licence, par établissement, ...
- Rechercher par carte

Le site
monmaster.gouv.fr



- Questions sur l'orientation
- Questions sur les professions, les débouchés

L'ONISEP

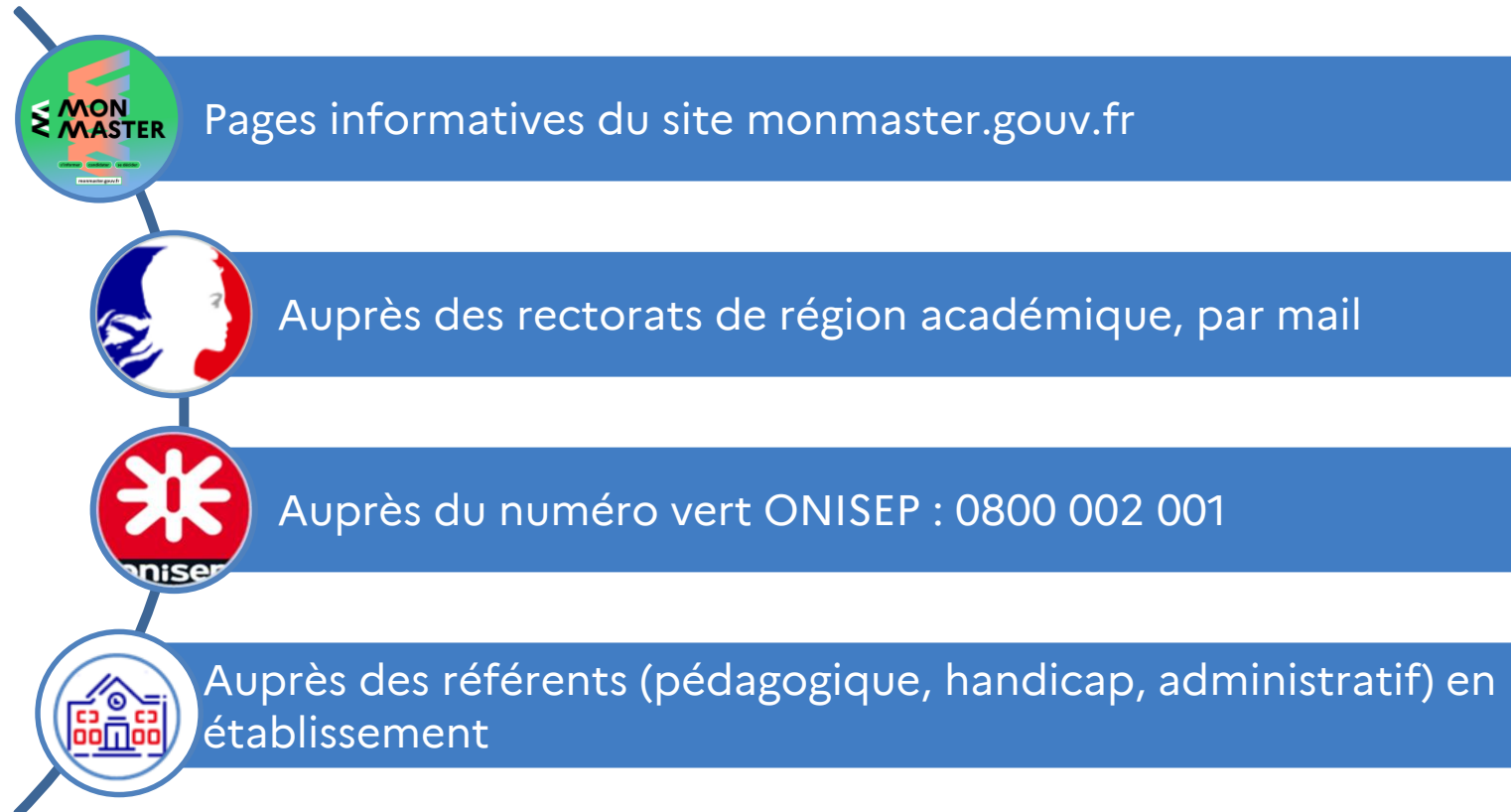


- Questions sur les formations
- Questions sur les attendus, les modalités d'examen

SCUIO et
responsables de
formation



Comment obtenir de l'aide ?



Quelles formations sur le portail *Mon Master* ?

Toutes les formations de première année conduisant à l'obtention du diplôme national de master (DNM)

Les formations ouvertes à la candidature via Mon Master

Quelques formations ouvertes à la candidature directement auprès de l'établissement (signalées par un bandeau « candidature auprès de l'établissement »)

Pas de candidatures en M2

Ne figurent **pas** sur la plateforme les autres diplômes bac + 5 : autres diplômes conférant le grade de master (comme les diplômes d'IEP ou de certaines écoles de commerce), les diplômes d'ingénieurs, les MBA...

Comment choisir une formation ?



De nombreuses informations pour guider votre choix :

- Diplômes recommandés,
- Langues enseignées,
- Attendus et critères d'examen des candidatures,
- Taux d'accès,
- Etc.

Conseil : diversifier vos candidatures, notamment en fonction de ces taux d'accès, afin d'optimiser vos chances. En effet, **plus le taux d'accès est bas, plus l'admission peut être difficile.**

Utiliser les filtres pour la recherche de formations

1	Champ de recherche générale
2	Filtres géographiques
3	Filtre pour indiquer votre dernier diplôme obtenu ou en cours d'obtention
4 _a	Filtre pour indiquer la/les mention(s) des formations qui vous intéressent
4 _b	Filtre pour indiquer la/les modalité(s) d'enseignement des formations qui vous intéressent
4 _c	Filtre pour indiquer le/les parcours des formations qui vous intéressent
4 _d	Filtre pour indiquer le/les établissements qui vous intéressent

Rechercher une formation S'informer Calendrier

Accueil > Rechercher un master

Rechercher un master

Masters ouverts à la rentrée 2025

①

Rechercher une formation ⓘ
Rechercher un master par mention, établissement ou par un mot clé

Mention, établissement, mot-clé...

Rechercher

Afficher tous les masters

②

Zone géographique ⓘ
Rechercher par zone géographique

Région, département, ville

③

Mon dernier diplôme ⓘ
Rechercher par dernier diplôme

Sélectionner

④_a

Mention ⓘ
Rechercher une mention

④_b

Périmètre de recherche ⓘ
Rechercher par périmètre

10km

④_b

Modalité d'enseignement ⓘ
Rechercher par modalité

Sélectionner

④_c

Parcours ⓘ
Rechercher un parcours

④_d


Etablissement ⓘ
Rechercher par établissement

④_d

Etablissement ⓘ
Rechercher par établissement

Ouvert à la candidature via Mon Master ⓘ

Moins de filtres
Réinitialiser les filtres



Le portail d'information en quelques images

Quelles informations trouve-t-on sur la vignette d'une formation ?



Aix-Marseille université
AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Direction de projets ou établissements culturels

Management et droit des organisations et des manifestations culturelles

Formation continue

Alternance - Apprentissage

Alternance - Contrat de professionnalisation

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 47

TAUX D'ACCÈS : 8 % ⓘ

📍 Institut de management public et gouvernance territoriale - Aix-en-Provence Cedex 01 (13)

En savoir plus

☆ Ajouter aux favoris

Le logo de l'établissement qui dispense la formation

La mention de la formation

Le parcours de la formation, le cas échéant

La modalité d'enseignement pour cette formation

Les capacités d'accueil : les places disponibles dans cette formation

Le taux d'accès lors de la campagne précédente (le rapport entre le rang de classement du dernier candidat appelé pour entrer dans la formation et le nombre de candidatures dans la formation)

Le/les lieux où est dispensée la formation

Le bouton « Ajouter aux favoris »

Le bouton « En savoir plus », pour accéder à la fiche détaillée de la formation

Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? ⁽¹⁾



DROIT, ECONOMIE, GESTION

MENTION Direction de projets ou établissements culturels

N° de Fiche : RNCP34304

Cette formation Pour candidater Dans la même mention Insertion professionnelle

AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITE

CAPACITÉ D'ACCUEIL
47 étudiant(s)

Candidater

Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement

Référence : 1800840Y8PKW

PARCOURS
Management et droit des organisations et des manifestations culturelles

Modalités d'enseignement
Formation continue Alternance - Apprentissage Alternance - Contrat de professionnalisation

Diplômes conseillés
DNL - Administration publique DNL - Administration économique et sociale DNL - Arts
DNL - Arts du spectacle DNL - Arts plastiques DNL - Droit Voir plus

Chiffres Clés
Taux d'accès : 8 %
Rang du dernier appelé de la campagne précédente 33
Nombre de candidatures confirmées de la campagne précédente 398

Droits d'inscription
A compter de la rentrée 2023-2024, des frais de scolarité différenciés s'appliquent aux étudiants extra-communautaires. Pour connaître les tarifs et conditions d'exonération partielle, merci de cliquer sur le lien URL indiqué ci-dessous.
Consulter le site de l'établissement relatif à sa politique en matière de frais différencié

Langues vivantes enseignées
Anglais

Des informations supplémentaires sont disponibles :

- Les diplômes conseillés,
- Les droits d'inscription,
- Les langues vivantes enseignées,
- Le lien vers la fiche de la formation sur le site de l'établissement

Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (2)



Où suivre la formation ?

Adresse
Institut de management public et gouvernance territoriale
21-23, rue Gaston de Saporta
13625 Aix-en-Provence Cedex 01

Contacts
Responsable pédagogique
✉ djelloul.arezki@univ-amu.fr
Réfèrent handicap
✉ deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr

AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ
CAPACITÉ D'ACCUEIL (1)
47 étudiants(s)

Candidater

☆ Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement

la bonne alternance
Trouver un employeur avec La bonne alternance
[Toutes les offres](#)

Aménagements proposés aux publics à profil particulier
Etudiants pouvant bénéficier d'un régime spécial d'études sous certaines conditions (RSE) [en savoir plus](#)

Attendus de la formation
• Diplômé d'une Licence ou un Master 1 en droit-économie ou gestion, un diplômé d'écoles de commerce équivalent, un diplôme équivalent à la Licence ou au Master 1 dans des formations culturelles ou artistiques spécialisées (Beaux-Arts, musicologie, métiers du livre, MST, médiation culturelle)
• L'analyse des dossiers de candidatures repose sur quatre critères : le niveau académique, le projet professionnel, l'expérience professionnelle antérieure et la motivation à travailler dans les arts, la culture et la création.
• Il est attendu un niveau académique démontrant des connaissances et compétences liées à la gestion et/ou au droit, ou bien au secteur artistique, culturel et créatif.
[Voir plus](#)

Modalités de candidatures
 Dossier

Critères d'examen des candidatures
• Parcours et résultats académiques antérieurs
• Expérience professionnelle /stage
• Projet professionnel
[Voir plus](#)

Mais aussi :

- Les attendus,
- Les critères d'examen des candidatures de la formation,
- Les modalités d'examen,
- L'intitulé des parcours de M2 auxquels conduit cette formation, le cas échéant.

Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détailée d'une formation ? ⁽³⁾



MENTION ⓘ Direction de projets ou établissements culturels

NP de fiche : RNCPS4104 ⓘ

Cette formation Pour candidater Dans la même mention Insertion professionnelle

Aix-Marseille université
AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ ⓘ

CAPACITÉ D'ACCUEIL ⓘ
47 étudiant(s)

Candidater

☆ Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement ⓘ

Pièces demandées

Pour informations

Vous pouvez retrouver ci-dessous un aperçu des informations et des documents qui vous seront demandés dans le cadre de la candidature à cette formation.

Vous pouvez préparer ces éléments pour être prêt pour la phase de candidature. Nous attirons notamment votre attention sur le format des documents demandés par les établissements : les fichiers téléversés doivent avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.

Des modifications dans la liste de ces informations et documents demandés peuvent encore être effectuées par les établissements, consultez régulièrement cette page afin de vous préparer au mieux pour la phase de candidature.

Les informations suivies de * seront obligatoires si vous candidatez à cette formation.

Motivation et recommandations

Lettre de motivation *

Téléversez le document Lettre de motivation.
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.

Présenter vos principales motivations à intégrer la formation de Master ainsi que le projet professionnel.

Lettre de recommandation

Téléversez le document Lettre de recommandation.
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.

Ne concerne pas les étudiants déjà inscrits à l'IMPACT

Tests et certifications

Test de langue française

Téléversez le document Test de langue française.
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.

Pour les ressortissants de pays dont le français n'est pas la langue officielle

Contrats et autres justificatifs

Justificatif de la prise en charge financière de votre formation

Téléversez le document Justificatif de la prise en charge financière de votre formation.
Le fichier téléversé doit avoir une taille maximale de 2 Mo. Les formats de fichiers supportés sont : JPEG, JPG, PNG, PDF.
Assurez-vous que le nom du fichier n'est pas trop long, ne contient que des caractères latins et ne contient pas de caractère accentué.

Dans la perspective d'une candidature en formation continue

Nouveauté 2025

La liste des pièces et informations complémentaires que vous aurez à fournir pour candidater dans cette formation est disponible dès la publication de l'offre.

Vous pourrez commencer à préparer vos candidatures
dès le 3 février.

Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? (4)



DROIT, ECONOMIE, GESTION

MENTION **Direction de projets ou établissements culturels**

N° de fiche : RNCPS4304

Cette formation Pour candidater Dans la même mention Insertion professionnelle

Aix-Marseille Université
AMU - AIX MARSEILLE UNIVERSITE

CAPACITÉ D'ACCUEIL
47 étudiant(s)

Candidater

Ajouter aux favoris

Plus d'information sur le site de l'établissement

Parcours de M1 de cette mention

Dans le parcours « Administration des institutions culturelles (AIC) »

Formation 1
Formation initiale
Faculté d'économie et gestion - Arles cedex (13)

En savoir plus Ajouter aux favoris

Parcours de M2 sur lesquels débouche cette formation
L'établissement n'a indiqué aucun parcours de M2 accessible à partir de cette formation.

Dans le parcours « Management et droit des organisations et des manifestations culturelles »

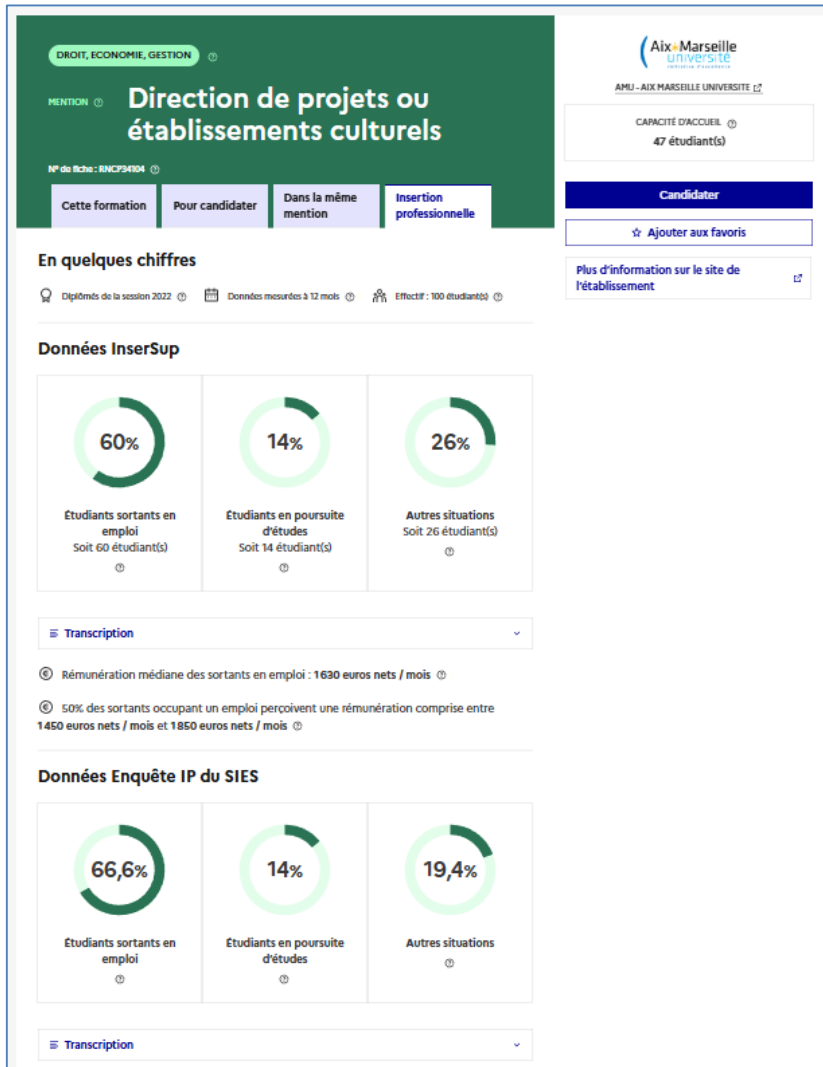
Dans le parcours « Politique culturelle et mécénat »

Parcours de M2 de cette mention (pour information)
Il n'existe pas de parcours spécifique à l'année de M2 pour cette mention.

Des informations plus générales sur la mention à laquelle appartient la formation :

- Les autres parcours existants dans cette mention,
 - Les autres formations auxquelles candidater au sein de ces parcours,
 - Les parcours de M2, s'il y en a.

Quelles informations trouve-t-on dans la fiche détaillée d'une formation ? ⁽⁵⁾



Différents indicateurs sur l'insertion professionnelle des diplômés de cette mention :

- Des données issues de l'enquête InserSup du service des statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Des données issues de l'enquête sur *l'insertion professionnelle* (IP) réalisée auprès des établissements



2. La phase de candidature



Qu'est-ce qui constitue un dossier de candidature ?

Dossier de candidature

Dossier candidat (commun à toutes vos candidatures) :

- Informations personnelles,
 - CV,
 - Coursus post-bac,
- Informations sur votre bac,
- Mes stages, mes expériences professionnelles,
- Etc.

Informations et pièces complémentaires (au choix de l'établissement) :

- Lettre de motivation,
- Lettre de recommandation,
 - Test langue,
- Projet de recherche,
- Etc.

Comment candidater ?

Depuis la fiche formation du portail d'information, je clique sur « Je candidate »



Sur la plateforme de candidature, je remplis mon dossier candidat et je complète mes candidatures avec les informations demandées par les établissements



Toutes mes candidatures complètes, dans la limite des 30 vœux, sont transmises aux établissements à l'issue de la phase de candidature

Nos conseils pour candidater

Faites plusieurs candidatures :

Surtout si vous souhaitez candidater dans les filières où il y a peu de places, afin de maximiser vos chances.

Diversifiez vos candidatures :

Candidater dans plusieurs mentions, dans différents établissements, dans une autre région...

Anticipez :

Dès le 3 février, vous pouvez consulter les pièces et informations complémentaires demandées par les établissements. Rassembler ces données en amont permet d'aborder sereinement la phase de candidature.

Combien de vœux puis-je formuler ?



Phase principale

- 15 vœux dans des formations classiques (hors alternance)
- 15 vœux dans des formations en alternance



30 vœux

Phase complémentaire

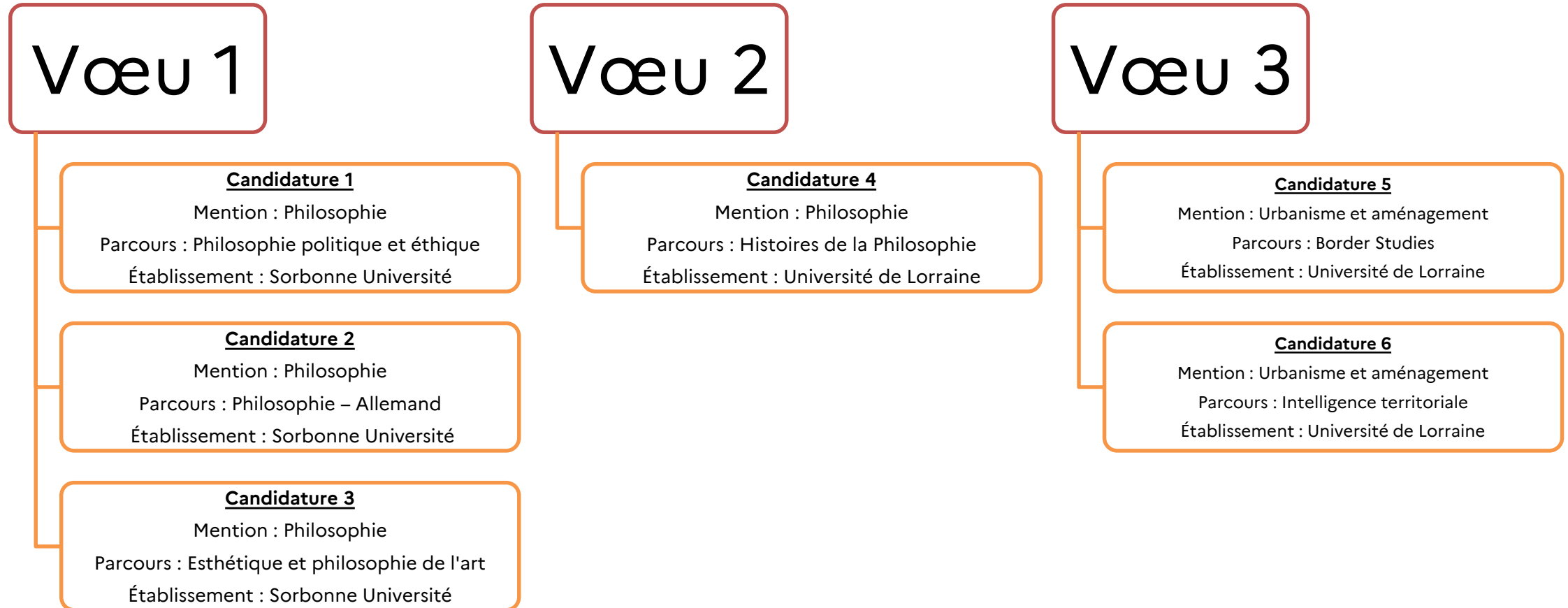
- 10 vœux dans des formations classiques (hors alternance)
- 10 vœux dans des formations en alternance



20 vœux

Qu'est-ce qu'un vœu ?

C'est une candidature ou une ensemble de candidatures à l'échelle d'une mention au sein d'un établissement.





3. La phase d'examen des candidatures



Que peut-il se passer pendant la phase d'examen des candidatures ?

Être convoqué :

Si vous avez candidaté dans une ou plusieurs formations qui a pour modalités de candidature « Entretien », « Concours » ou « Examen », vous pouvez être convoqué via la plateforme ou directement par l'établissement.

Être contacté :

Lors de l'examen des candidatures, les établissements peuvent vous demander des précisions sur votre dossier de candidature ou bien de fournir une autre version d'un document exigé lors de la phase de candidature.

Conseil :

Consultez régulièrement vos mails et SMS.
Connectez-vous régulièrement à la plateforme de candidature



4. La phase d'admission



Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* ?

Le 2 juin

Je reçois une
proposition
d'admission

Je suis placé sur liste
d'attente

Ma candidature n'est
pas retenue

Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* ?

J'ai un délai pour
me prononcer : J+3
puis J+2 puis J+1

J'accepte définitivement

- Mes autres places sont redistribuées aux autres candidats
- Je m'inscris administrativement

J'accepte provisoirement

- Je me prononce sur mes listes d'attente
- Je ne peux accepter provisoirement qu'une seule proposition

Je refuse la proposition

- Je conserve automatiquement mes places sur liste d'attente

Comment fonctionne l'admission dans les formations *hors alternance* ?

J'ai des places sur
liste d'attente mais
je n'ai pas encore de
proposition

Je conserve automatiquement ma place

- Je n'ai pas besoin de me prononcer

Je vois ma position sur liste d'attente évoluer

- Ma place sur liste d'attente peut se transformer en proposition d'admission

Quel est le fonctionnement de l'admission dans les formations *en alternance* ?

Le 2 mai

- Recevoir un refus,
- Être placé en recherche de contrat et :
 - **Rechercher** un contrat
 - Le **déposer** sur la plateforme pour validation
 - Voir l'établissement valider ou refuser le contrat
 - Pouvoir déposer un nouveau document, le cas échéant.

Le 13 juin

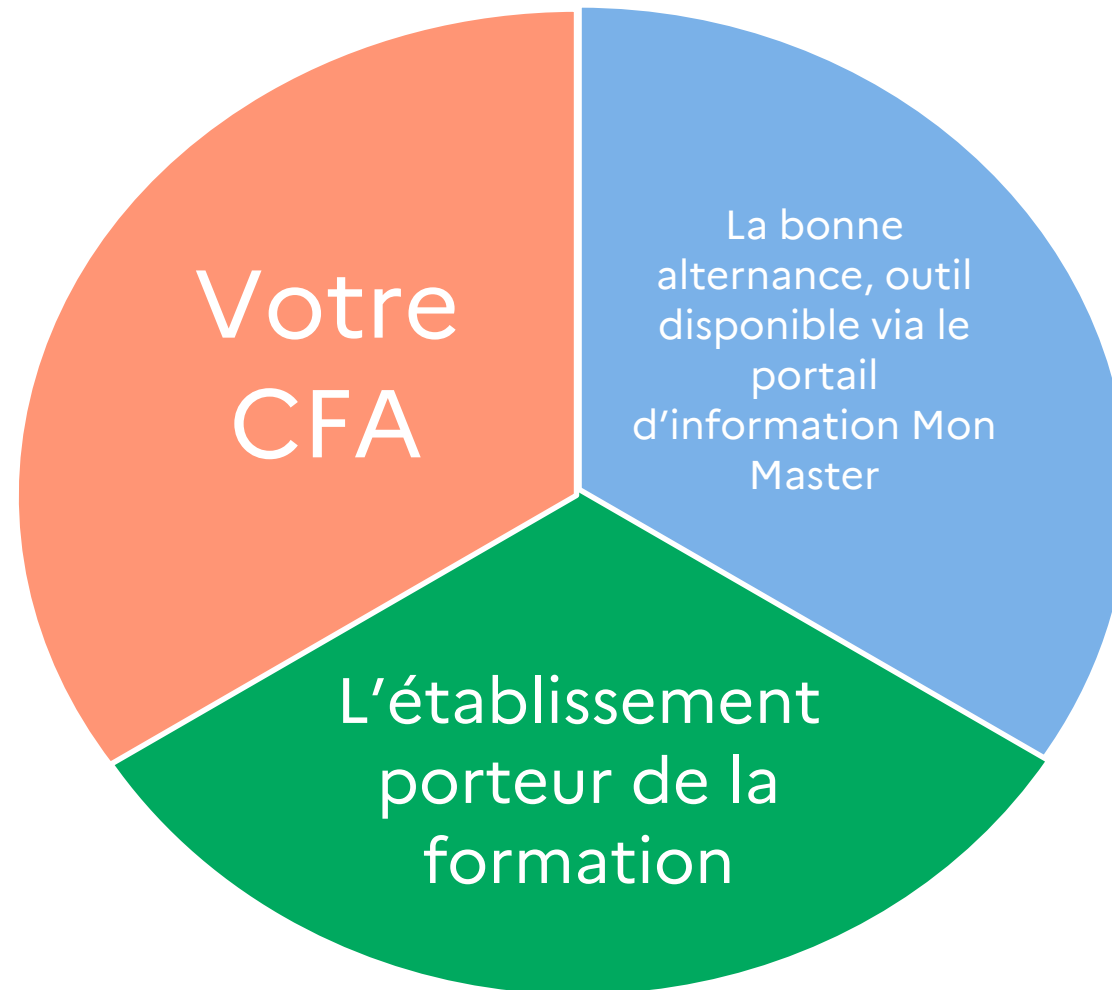
- Pour les candidatures sans contrat validé :
 - Conserver jusqu'au 16 juin mes placements en recherche de contrat (puis pendant la phase complémentaire et la phase de gestion des désistements),
- Pour mes candidatures avec contrat validé :
 - Être placé sur liste d'attente,
 - Recevoir une proposition d'admission :
 - L'accepter définitivement -> la procédure est close pour moi ;
 - Ou l'accepter provisoirement et me prononcer sur mes placements en recherche de contrat et mes places sur liste d'attente en alternance.
 - Ou la refuser.

Règles générales de la phase d'admission



- Vous ne pouvez conserver **qu'une seule proposition à la fois**, que ce soit dans des formations hors ou en alternance.
- Les propositions sont envoyées une fois par jour, le matin.
- Attention à bien respecter les délais :
 1. Pour une candidature hors alternance :
 - Pour une proposition reçue **entre le 2 et le 4 juin, vous devez répondre au plus tard le 5 juin, 23h59.**
 - **Du 5 juin au 15 juin, vous avez jusqu'à 23h59, le lendemain du jour de réception de la proposition**
 2. Pour une proposition d'admission dans une formation en alternance, **vous avez jusqu'au 16 juin, 23h59.**

Quelles sont les aides pour trouver une alternance ?





5. La phase complémentaire



Participation à la phase complémentaire

Les étudiants ne disposant pas d'une proposition acceptée définitivement à l'issue de la phase principale, le **16 juin**

Vous ne pouvez pas candidater à nouveau dans une formation qui n'a pas retenu votre candidature, sauf si le refus était dû à un motif administratif

Seules les formations qui ont encore un certain nombre de places disponibles participent : il y a donc moins de choix

Candidats éligibles à la phase complémentaire

Les candidats qui ne disposent pas d'une proposition acceptée définitivement à l'issue de la phase principale, le 16 juin

Les candidats qui n'ont pas participé à la phase principale même s'ils n'avaient pas créé de dossier candidat

Les candidats qui avaient créé un compte en phase principale mais qui n'avaient pas déposé de candidatures peuvent participer à la phase complémentaire

Comment participer à la phase complémentaire ?



Du 17 au 23 juin

Je classe mes anciennes et mes nouvelles candidatures du 17 au 23 juin : **c'est indispensable pour participer à la phase complémentaire**

Je choisis les formations qui m'intéressent et je candidate (10 vœux en alternance, 10 vœux hors alternance)

Et / ou

Je conserve mes candidatures issues de la phase principale

Du 24 juin au 7 juillet

Les établissements examinent mes candidatures : je peux à nouveau être convoqué : je regarde bien mes mails

Mes anciennes candidatures peuvent donner lieu à des propositions d'admission (et je peux déposer un contrat d'alternance)

Du 8 au 17 juillet

Je reçois les réponses des établissements à mes nouvelles candidatures

Les propositions reçues sont automatiquement **acceptées provisoirement**

Les candidatures moins bien classées dans mon ordre sont alors perdues

Le 17 juillet, la proposition acceptée provisoirement devient acceptée définitivement



6. La gestion des désistements



1 3 février 2025
Publication des formations ouvrant en septembre 2025

2 25 février > 24 mars
Phase de candidature

3 31 mars > 1^{er} juin
Phase d'examen des candidatures classiques
Pour les candidatures en alternance, les réponses seront communiquées le 2 mai

4 2 juin > 16 juin
Phase principale d'admission
Les propositions d'admission pour les formations en alternance seront disponibles le 13 juin

5 17 juin > 17 juillet
Phase complémentaire
17 juin > 23 juin
Dépôt de nouvelles candidatures et classement de toutes les candidatures par ordre de préférence
24 juin > 7 juillet
Examen des nouvelles candidatures
8 juillet > 17 juillet
Admission

18 juillet > 31 août
Gestion des désistements

Du 18 juillet au 31 août

Le 17 juillet

J'ai des places sur liste
d'attente et/ou des
placements en recherche
de contrat

Du 18 juillet au 31 août

Mes places sur liste d'attente sont
archivés et peuvent donner lieu à une
proposition d'admission **si une place se
libère**

Mes placements en recherche de
contrat peuvent donner lieu à une
proposition d'admission en alternance si
mon contrat est validé par
l'établissement et si une place se libère

Je peux accepter définitivement
ou refuser une proposition : pas
d'acceptation provisoire

Quels délais pour répondre ?

Du 18 juillet au 17 août : j'ai
jusqu'au 18 août pour répondre

Réponse au plus tard à **23h59**, le
lendemain du jour de réception de
la proposition, pour une proposition
reçue entre le 18 et le 30 août.



7. La saisine du recteur



À partir du 18 juillet

Quels sont les critères pour pouvoir saisir le recteur ?



Le **18 juillet**, vous pourrez saisir le recteur de région académique si vous remplissez ces critères :

- Ne pas avoir reçu de proposition d'admission
- Avoir obtenu son DNL au cours des trois dernières années universitaires (**2022-2023, 2023-2024 ou 2024-2025**) ;
- S'il existe au moins deux universités dans votre région académique, vos candidatures doivent
 1. être au moins au nombre de cinq ;
 2. concerner au moins deux mentions de master différentes ;
 3. avoir été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents.
- S'il n'existe qu'une seule université dans votre région académique , deux candidatures en première année de master doivent avoir été effectuées.

Corse, Guadeloupe, Guyane,
La Réunion, Martinique,
Nouvelle-Calédonie et
Polynésie française



Dès la phase de candidature, vous pouvez vérifier votre éligibilité à la procédure de saisine en répondant à un quiz dans votre espace candidat :

Puis-je saisir mon rectorat ?

Pour savoir si vous pouvez saisir votre rectorat, merci de répondre aux questions ci-après. Si votre demande d'accompagnement correspond vous pourrez créer une saisine du recteur en utilisant [la plateforme nationale de saisine](#). Les candidatures évoquées concernent les candidatures effectuées via la plateforme Mon Master mais aussi les candidatures réalisées en dehors de la plateforme.

J'ai obtenu ma licence dans une académie différente de Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Nouvelle-Calédonie ou Polynésie française. *

- Oui
 Non



Mon Master sur les réseaux sociaux



Retrouvez Mon Master (@monmasterinfo) sur [X](#) (Twitter) et [Instagram](#)



8. Vos questions